

2 OCT 2025

Ref: 1371

PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE –TUNISIE 2021 - 2027**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer****Avis Public N° 01/2025 pour la sélection d'un (e) assistant (e) à la
coordination du Projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la
Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire »
"CercleBleu A1-1.1-160 "****Vu le:**

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012
- Règlement le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion
- Règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021
- Règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- Règlement (UE) n°2018/1046 du Parlement et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union,
- Décision d'exécution (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant notamment la liste des programmes Interreg et les montants financiers,
- Décision d'exécution (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes les programmes Interreg,
- Règlement (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec l'Appel d'offre intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et ses amendements et compléments successif ; actes délégués et d'exécution, ainsi que toutes les décisions et tous les arrêts applicables dans le domaine des aides d'État,
- Règlement (UE) n 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088,
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne,

- Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents,
- Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

CONTEXTE

Dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sis au 28, Rue du 2 Mars 1934, 2025 Salammbô, Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec :

- ❖ Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare (CoNiSMa), partenaire n°2
- ❖ Centre de Recherche en Numérique de Sfax (CRNS), partenaire n°3
- ❖ Stazione Zoologica Anton Dohrn (SZN), partenaire n°4
- ❖ Distretto della Pesca e Crescita Blu (COSVAP), partenaire n°5
- ❖ Université de Carthage (UCar), partenaire n°6

a été sélectionné par la Commission du programme pour la mise en œuvre du projet intitulé : « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire – CercleBleu (A1-1.1-160) ».

L'objectif général du projet est de renforcer l'innovation ouverte en science (IOS) afin de promouvoir une économie circulaire autour du crabe bleu en Sicile et en Tunisie. Le projet vise à transformer les pratiques de pêche, de transformation et de commercialisation de cette ressource, à travers une approche intégrée et transfrontalière.

Le projet CercleBleu (A1-1.1-160) a été retenu pour financement dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, pour un cofinancement de 1.005.480 EUR, correspondant à 90 % du coût total. La période d'exécution s'étend du 15 mai 2025 au 14 mai 2028, les dépenses étant éligibles sur la même période, sauf prolongation accordée par les autorités compétentes.

Conformément au dossier de candidature, et dans le cadre de la phase d'implémentation, le demandeur (INSTM) a prévu le recrutement d'un expert financier externe afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. Les honoraires relatifs à cette mission seront imputés sur la macro-ligne budgétaire « **Frais de compétences et services externes** ».

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (le demandeur), avec la présente consultation, a l'objectif de sélectionner d'un (e) assistant (e) à la coordination du projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160" dans le cadre du premier appel à proposition du Programme Interreg Next Italie –Tunisie 2021 – 2027.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction de la Coordinatrice du projet l'assistant (e) à la coordination sera chargé (e) de :

1. Assister à la réalisation des activités impliquées dans le projet ;
2. Rédaction des procès-verbaux (PVs) pour les comités, réunions, séminaires en présence ou en ligne ;
3. Rédaction et diffusion des rapports d'exécution technique conformément aux exigences du comité de gestion et de suivi ;
4. Contribution à la mise en œuvre et suivi des actions de communication et de visibilité du projet ;
5. Organisation des rencontres, séminaires en présence ou en ligne ;
6. Contribution à la mise à jour régulière des bases de données administratives et financières ;
7. Classement et archivage physique et numérique des documents du projet;
8. Gestion des tâches administratives et financières courantes liées au projet, notamment (procédure d'achat ; scan; publication; collecte et classement des timesheets...);
9. Participation à toutes autres activités nécessaires à la bonne exécution du projet CercleBleu ;

Les activités objet de la consultation sont imputés sur des lignes techniques vue la nécessité d'une assistance transversale relative à tous les groupes de tâche du projet.

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le salaire sera réalisé mensuellement dès la signature du contrat des deux parties, à raison de **551.72** euros par mois équivalent à **1881.806** en dinars selon le taux de change d'INFOREURO (cinq cent cinquante-un euro et soixante-douze centime équivalent à un mille huit quatre-vingt-un dinars et huit cent six millimes) selon la ligne budgétaire des Frais de compétences et services externes « Assistance à la coordination ». Ce salaire couvre le montant brut ainsi que toute cotisation administrative.

La rémunération de l'expert sera effectuée sur présentation d'une note honoraire accompagné des feuilles de temps (timesheets).

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'assistant (e) à la coordination s'inscrit dans le cadre du projet démarre dès la signature du contrat de prestation de service jusqu'à sa clôture prévue le 15 mai 2028 sauf en cas de prolongation du projet accepté par l'AGC.

Le candidat sera obligatoirement à la disposition du projet un mois après sa clôture pour la finalisation des rapports demandés par l'Autorité de Gestion et de Suivi.

Art.5 – Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et attribuera un score selon les critères suivants :

Critères de sélections	Pondération	Note Min	Note Max
Diplôme universitaire : (économie, gestion, administration, ou équivalent) (30 points)			
- Bac+3 (10 points)	30	10	30
- Bac+4 (20 points)			
- Bac+5 et plus (30 points)			
Expérience professionnelle dans la gestion des projets (45 points)			
- Expérience dans des fonctions similaires (minimum 2 ans) (10 points pour 02 ans ; 15 points > 02 ans d'expérience)	45	10	15
- Expérience dans des projets financés par bailleurs internationaux (10 points / projet)		10	30
Compétences organisationnelles et techniques (25 points)			
- Maîtrise bureautique (Word, Excel, PowerPoint) (05 points/attestation)	25	05	10
- Utilisation d'outils collaboratifs (Teams, Zoom, Google Workspace, etc.) (05 points/attestation)		05	10
- Gestion documentaire, archivage numérique/physique, respect procédures (05 points)		05	05
Total	100 Points	45	100
Entretien orale (50 points)			
Maîtrise du français (oral)	35	10	35
Qualité personnelle	15	05	15
Total	50 Points	15	50

* L'évaluation des dossiers sera suivie par une évaluation psychotechnique qui sera réalisée au laboratoire de l'INSTM la Goulette. **Seuls les trois premiers candidats** seront retenus pour évaluation orale.

Uniquement le candidat(e) retenu(e) sera contacté(e) pour signer un contrat de prestation de service.

Art. 6 – Conditions de présentation des candidatures

Les candidats intéressés devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12.00 heures du 31/10/2025.**

Le dossier **sous pli fermé et anonyme** devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante : Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre, 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô 2025, Tunisie. L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

**« Avis Public N°01/2025 pour la sélection d'un (e) assistant (e) à la
coordination pour le projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour
la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire »
"CercleBleu A1-1.1-160"
« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »**

Art. 7 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le représentant du bureau candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité du représentant du bureau en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation)
2. Curriculum Vitae (CV) signé, détaillé actualisé accompagné des pièces justificatives
3. Copies certifiées des diplômes universitaires obtenues
4. Copie de la carte d'identité nationale (CIN)
5. Engagement de prestation – Assistant(e) à la coordination signé et légalisé

Art. 8 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

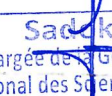
L'INSTM n'accepte pas les demandes reçus après la date limite du 31/10/2025 - 12.00 heures.

Date : le 02/10/2025

Coordinatrice du projet



Représentant Légal de l'INSTM



Sadok Saloua
Chargée de Gestion de l'Institut
National des Sciences et Technologies
de la mer



Durée et conditions de fin de collaboration

La présente collaboration démarre à la date de signature du contrat et s'achève à la clôture prévue du projet le 15 mai 2028, sauf prolongation du projet décidée par l'AGS et communiquée officiellement.

En cas de rupture du contrat, le prestataire s'engage à informer le coordinateur et l'équipe de gestion au moins **15 jours ouvrables** avant la date effective de rupture, afin de permettre une passation fluide des responsabilités et des livrables. Cette passation comprendra la remise des documents, l'inventaire des livrables en cours et les informations nécessaires à la continuité des activités.

Fait à , le

Nom et Prénom : _____

Signature : _____

(Signature légalisée)

Engagement de prestation – Assistant(e) à la coordination

Par la présente, moi, N° CIN.....livré à.....le....., en qualité de prestataire de service, **m'engage à assurer l'assistance à la coordination** du Projet CercleBleu A1 – 1.1 – 160 à partir de la signature du contrat de prestation de service et jusqu'à la clôture prévue le 15 mai 2028, sous réserve d'une éventuelle prolongation du projet acceptée par l'Autorité de Gestion et de Suivi (AGS).

Cet engagement comprend notamment :

- **Disponibilité et continuité** : être disponible et opérationnel tout au long de la période contractuelle, avec une ouverture à une éventuelle prolongation du projet sous décision de l'AGS.
- **Assistance à la coordination** : assister le coordinateur du projet et les partenaires dans l'organisation des réunions, le suivi des livrables, la consolidation des informations et la préparation des documents destinés à l'AGS.
- **Post-clôture et finalisation des rapports** : être à la disposition du projet durant le mois suivant la clôture pour assurer la finalisation complète des rapports demandés par l'AGS.
- **Réactivité et traçabilité** : répondre rapidement aux demandes d'information, de documents et d'éclaircissements dans les délais impartis ; garantir la traçabilité de toutes les versions et soumissions liées aux rapports.
- **Qualité et conformité** : veiller à ce que les livrables respectent les exigences du programme Interreg NEXT Italie-Tunisie 2021-2027 ainsi que les procédures internes du projet.
- **Coordination avec les parties prenantes** : faciliter la coordination entre les partenaires, les autorités de gestion et de suivi, et les prestataires externes afin d'assurer la cohérence et l'exactitude des informations et rapports.
- **Confidentialité et sécurité des données** : respecter les règles de confidentialité et de protection des données en vigueur dans le cadre du projet et des exigences du programme.